

Salaires, pouvoir d'achat

# La fonction publique se mobilise

L'ensemble des fédérations syndicales de fonctionnaires appellent à manifester ou à faire grève aujourd'hui pour la défense du pouvoir d'achat des fonctionnaires, afin d'amener le ministre de la Fonction publique Christian Jacob à revoir ses propositions salariales.

Les fédérations CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU et Unsa ont déposé un préavis de 24 heures pour aujourd'hui. Seule la CFE-CGC envisage « d'autres formes de mobilisation ». Craignant une faible mobilisation, le Parti socialiste a lui-même appelé hier à participer à cette journée, à la suite de « l'échec » de la négociation salariale. L'intersyndicale Education (FSU, Faen, Unsa-Education, Sgen-CFDT et Ferc-CGT) a rejoint le mouvement et appelle les enseignants à faire grève pour « les salaires et le pouvoir d'achat, pour l'emploi, contre les suppressions de postes, contre la précarité et pour la défense du service public d'éducation ».

## Ecoles et trafic aérien perturbés

Selon le SNUipp-FSU, principal syndicat du primaire, 40% à 50% des professeurs des écoles devraient cesser le travail aujourd'hui. Par ailleurs, la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) a annoncé que le trafic aérien devrait être perturbé en raison d'une grève des contrôleurs aériens. Le Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien

(Sncta), l'une des principales organisations de contrôleurs, n'appelle toutefois pas à la grève, et a ainsi relativisé l'ampleur de ces perturbations.

Des préavis ont aussi été déposés à La Poste par l'Unsa-Poste et la CGT-PTT. Les syndicats tablent sur une forte mobilisation pour contraindre le gouvernement à revoir sa copie en matière salariale.

Après la signature d'un accord concernant deux volets de la négociation dans la fonction publique - social et statutaire - avec trois syndicats minoritaires (CFDT, CFTC et Unsa), M. Jacob a décidé d'imposer ses propositions salariales, malgré le rejet unanime des syndicats. Deux revalorisations de 0,5% interviendront au 1er juillet 2006 et au 1er février 2007. Elles seront complétées par l'attribution d'un point d'indice (qui entre dans le calcul des salaires) supplémentaire à chaque agent au 1er novembre 2006, correspondant à une augmentation de 0,2% selon le ministère. Tous les syndicats ont jugé ces propositions insuffisantes et réclament le maintien du pouvoir d'achat pour cette année, basé sur l'inflation prévue à 1,8% dans le budget 2006.



Les fonctionnaires rejettent les propositions salariales imposées sans accord préalable par Christian Jacob.

## Les rémunérations en chiffres

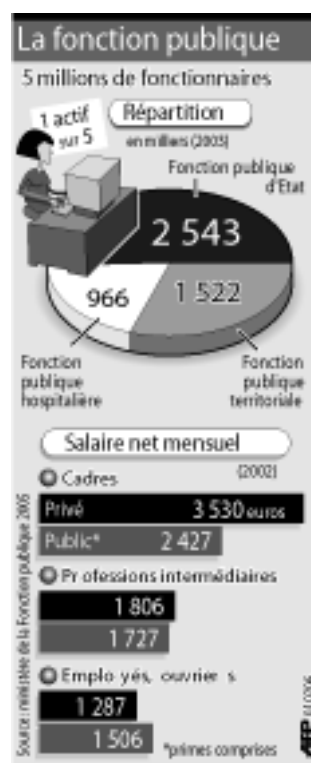
La rémunération indiciaire de base constitue l'essentiel du salaire d'un fonctionnaire : elle s'obtient par la multiplication de l'indice de l'agent (calculé selon son grade et son échelon) par la valeur du point d'indice Fonction publique. La valeur du point d'indice est actuellement de 53,71 euros brut par an.

Une augmentation de 1% du point d'indice équivaut à 1,5 milliard d'euros pour les trois fonctions publiques - Etat, territoriale et hospitalière - (800 millions pour la seule fonction publique d'Etat). Pour un fonctionnaire du bas de l'échelle (catégorie C) cela représente 14 € par mois, 25 € pour un cadre de catégorie A.

Outre le point d'indice, interviennent dans le revenu des agents la rémunération indemnitaire (les primes), l'avancement individuel (le glissement vieillesse technicité, GVT), ou encore la nouvelle bonification indiciaire (pour responsabilité ou technicité particulières).

Près d'un emploi sur deux (49%) appartient à la catégorie C (la plus basse). En 2002, le salaire moyen net mensuel (primes comprises) était de 2.026 € à la fonction publique d'Etat, de 1.805 € à la fonction publique hospitalière, contre 1.778 € dans le secteur privé.

Près de 2 millions de pensions de retraite ont été versées en 2004.



Jacques Chirac appelle à une UMP unie lors d'un « buffet campagnard »



Jacques Chirac a appelé hier les parlementaires UMP, tiraillés entre Nicolas Sarkozy et Dominique de Villepin, à être « unis et rassemblés » en oubliant « polémiques » et « arrière-pensées » pour présenter un front uni de la majorité en 2007. Signe de cette volonté, le chef de l'Etat a réuni la quasi-totalité des 519 députés et sénateurs UMP à l'occasion d'un « buffet campagnard » à l'Elysée, pour la première fois depuis 1996. A quinze mois de la fin de son mandat, menacé d'être marginalisé par les deux champions de la droite, M. Chirac s'est posé en chef de la majorité. Il faut être « unis et rassemblés pour l'action », a-t-il dit aux parlementaires UMP. « C'est la clé de la responsabilité et de la réussite ».

Les deux candidats potentiels de l'UMP avaient répondu présents à l'invitation. Si aucun des deux n'a fait encore acte de candidature, la concurrence entre eux est patente, au risque de donner l'impression d'une surenchère. Ainsi, M. de Villepin est allé à Berlin : Nicolas Sarkozy va le suivre. Le président de l'UMP a annoncé qu'il se rendrait début mars aux Antilles : le Premier ministre a déclaré qu'il ferait de même d'ici quelques semaines. Dans cette rivalité, M. Chirac a paru apporter son soutien à son Premier ministre, avec qui il serait en froid, selon des sources dans la majorité. Il a cité à quatre reprises Dominique de Villepin contre une seule fois « le ministre d'Etat », sans le nommer.

## Assassinat du préfet Erignac

### Procès en appel des « intellectuels » du commando

Le procès en appel de Vincent Andriuzzi et Jean Castela, instigateurs présumés de l'assassinat du préfet de Corse Claude Erignac en 1998, s'est ouvert hier avec l'annonce du témoignage de trois membres du commando assassin condamné en 2003. La cour d'assises spécialement composée de magistrats, comme cela est la règle en matière de terrorisme, va juger jusqu'au 21 février à Paris ces deux enseignants considérés par l'accusation comme les « intellectuels » du « commando Erignac ».

Ils sont accusés d'avoir participé au choix de la cible et rédigé les communiqués de revendication de l'assassinat sans précédent d'un préfet, le 6 février 1998 à Ajaccio.

Ils ont toujours nié. Condamnés en première instance à 30 ans de réclusion criminelle en juillet 2003, ils sont les seuls des huit condamnés du commando Erignac à avoir fait appel et sont donc présumés innocents. Jean Castela, 46 ans, est apparu dans un sur-

vêtement blanc. Maigre, cet agrégé de géographie souffre de graves problèmes cardiaques. Vincent Andriuzzi, 50 ans, vêtu d'un pull sombre, le visage creusé, est professeur de mathématiques. Les deux hommes sont militants nationalistes de longue date. Ils ont animé ensemble un syndicat corse d'enseignants.

### Les condamnés auditionnés

Le moment fort du procès devrait être l'audition de plusieurs condamnés de 2003. Il s'agit de Pierre Alessandri, condamné à perpétuité pour avoir assuré la couverture du duo chargé de tirer sur le préfet et qui s'est accusé ensuite d'être l'auteur des tirs, d'Alain Ferrandi, qui a aussi écopé de la perpétuité en tant que coordinateur de l'assassinat, et de Didier Maranelli, « guetteur » présumé puni de 25 ans de réclusion. Yvan Colonna, soupçonné d'être celui qui a tiré, arrêté en juillet 2003 et toujours pas renvoyé devant les assises, ne sera pas entendu.

## Le violeur présumé des Mureaux mis en examen

Le violeur présumé d'une enfant de 10 ans et demi enlevée jeudi aux Mureaux (Yvelines), a été mis en examen hier à Versailles et il devait être entendu dans d'autres affaires d'enlèvements de fillettes dans la région. Au terme de près de 48 heures de garde à vue, Kamel Tahar, 26 ans, qui niait l'enlèvement et le viol à deux reprises de la fillette, a finalement avoué dans la nuit de mardi à mercredi. Hier matin, l'homme a été mis en examen pour « enlèvement, séquestration et viols sur mineur de quinze ans », selon le procureur. Le parquet a demandé son incarcération. Avant même ses aveux, il avait été confondu par son empreinte génétique. Sa voiture était par ailleurs du

même type que celle décrite par l'enfant. Une victime dont le procureur a souligné « le courage » et « l'honnêteté intellectuelle » : appelée à reconnaître son agresseur derrière une glace sans tain, elle avait hésité entre deux hommes, dont son violeur, avouant « je ne suis pas sûr ». Pour M. Espitalier, directeur de la police judiciaire de Versailles, l'homme est « un prédateur qui fréquentait un bar aux Mureaux à proximité d'une école », s'intéressant « aux petites filles qui sortaient » de l'établissement. Les enquêteurs vont désormais chercher une éventuelle implication du suspect dans d'autres enlèvements ou tentatives ces derniers mois dans la région des Mureaux.

## Naufrage de l'Ece : pas de traces d'acides, mais des hydrocarbures

Le chimiquier Ece, bat-tant pavillon des îles Marshall, victime d'une collision, a coulé hier matin au large de Cherbourg avec 10.000 tonnes d'acide phosphorique à bord, qui ne constitueraient toutefois pas un risque de pollution grave selon les spécialistes. Aucune trace d'acide n'a été relevée hier à la surface de l'eau dans la zone du naufrage, a indiqué la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord à Cherbourg, mais des moyens aériens britanniques et français ont observé « deux pellicules fragmentaires en surface » trahissant la présence d'hydrocarbures autour de l'épave.

La première pollution, d'une douzaine de kilomètres de long sur cinq de large, serait du gazole échappé des réservoirs du navire qui transportait au total 90 tonnes de carburant, a indiqué le préfet maritime.

Une deuxième nappe d'hydrocarbures a été détectée dans l'axe du rail des Casquets, à 12 km au nord de

l'épave, mais elle serait due au dégazage illicite d'un navire espérant profiter de la situation pour camoufler sa pollution, selon la préfecture.

L'Ece, qui gît par 70 mètres de fond dans les eaux internationales, a coulé alors qu'il était remorqué vers la baie de Seine après une collision mardi avec un cargo maltais. Cette collision avait provoqué une importante voie d'eau, mais pas de fuite de la cargaison du chimiquier.

La préfecture maritime a pris « par précaution » un arrêté d'interdiction de la pêche dans un rayon d'un mille nautique (1,8 kilomètre) autour de l'épave. Mais une pollution grave semble exclue, selon les autorités, car l'acide phosphorique se dissout rapidement dans l'eau de mer. L'association de défense de l'environnement Robin des bois a en revanche estimé que « l'acide est un produit dangereux à forte concentration qui va brûler la flore et la faune dans un rayon de plusieurs centaines mètres autour de l'épave ».



L'Ece a coulé dans la Manche vers 03h30 à environ 90 km à l'ouest de la pointe de La Hague.

## Dans un lycée de Bobigny Nouvelle agression d'un prof

Une nouvelle agression contre un professeur s'est produite hier en Seine-Saint-Denis, au lycée professionnel Alfred-Costes à Bobigny, et l'encadrement s'est mobilisé pour faire retomber la tension, échaudé par l'expérience d'un autre incident violent en 2003. D'emblée, le proviseur, Bruno Sochan, a décidé de renvoyer chez eux les 490 élèves de ce lycée technique pour « calmer la tension », après avoir été informé qu'un professeur de l'établissement avait été frappé plusieurs fois par un élève de terminale BEP Electro-technique, qui s'était introduit dans son cours. Cet élève aurait agi par vengeance après avoir appris

sa convocation prochaine devant le conseil de discipline pour des violences verbales proférées contre ce même professeur et un autre enseignant.

Depuis un mois, d'autres incidents ou agressions (à Saint-Denis, au Blanc-Mesnil, à Bagnolet et Montreuil) ont entraîné des suspensions de cours dans plusieurs collèges et lycées de Seine-Saint-Denis, où les professeurs sont nombreux à faire état d'une forte tension depuis la rentrée.

Le proviseur, qui a décidé de porter plainte, comme le professeur victime, estime que l'incident survenu hier « est un acte de délinquance et non une incivilité ».

## La jeune femme originaire de Beuvry et emprisonnée au Mexique témoigne

### Florence Cassez : « Je ne comprends pas ce qui m'arrive »



Notre rédaction avait rencontré les parents de Florence Cassez. La jeune femme clame son innocence : « Je veux que justice soit faite, je suis victime d'un affreux montage », affirme-t-elle.

« Je ne comprends pas ce qui m'arrive », a déclaré hier Florence Cassez, la Française originaire de Beuvry (près de Béthune) arrêtée au Mexique début décembre, qui risque jusqu'à 90 ans de prison pour séquestration et appartenance au crime organisé. Parlant au téléphone du centre de détention, Florence Cassez, 31 ans, clame son innocence. Elle a été la fiancée d'Israel Valarta Cisneros, 35 ans, qui a reconnu avoir participé à des enlèvements : six personnes enlevées ont reconnu la voix et le visage du chef soupçonné de la bande de « Los Zodiaco ». Mais seulement une victime affirme reconnaître celle de Florence. Une première audience est prévue aujourd'hui pour évaluer la validité de la procédure judiciaire engagée contre Florence Cassez. Si le juge considère

qu'il y a vice de procédure, elle pourrait être libérée. La Française raconte « être enfermée 24 heures sur 24 avec une autre femme sous surveillance, avec l'interdiction de fumer ». « Il y a une télévision et des revues mexicaines, les fenêtres sont recouvertes d'une pellicule noire, et je n'ai pas vu le jour depuis que je suis ici », poursuit-elle. Pour toute promenade, « nous ne quittons la pièce que pour aller prendre le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner, chaque fois 20 minutes, et on nous emmène 20 minutes dans un garage où tiennent trois voitures, le temps de fumer deux cigarettes », dit-elle en ajoutant : « je fais aller ». Elle revient sur le « montage » de son arrestation. « Le jeudi 8 décembre, j'ai été enlevée sur la route par des hommes en

uniforme, frappée et gardée jusqu'au vendredi 5 h du matin. Menottée, on m'a mis dans la cabane à l'entrée du ranch » où ont été découvertes trois personnes enlevées, dont une femme et un enfant. Là, elle a été réunie avec son ancien petit ami et les caméras de télévision sont arrivées. « Je n'ai jamais vécu dans ce ranch, mais mes affaires y étaient en garde depuis que j'étais partie en France », affirme-t-elle, « et je n'avais plus de relations amoureuses avec Israel dont je ne connaissais aucune des activités qui lui sont reprochées ». « J'avais loué un logement à mon retour de France et toutes mes affaires y ont été volées après mon arrestation », dit-elle. Une partie de ses biens personnels ont été retrouvés, dans le ranch situé à une vingtaine de km de Mexico.

## EN BREF

### Déchets nucléaires : l'entreposage à faible profondeur préféré par le public

L'entreposage à faible profondeur des déchets radioactifs est apparu comme une solution pragmatique et rassurante pour une majorité de participants aux débats publics sur la gestion de ces rebuts, dont le compte-rendu a été publié hier par une commission ad hoc. Cette opinion offre une nouvelle voie par rapport aux trois présentées dans un document préparé par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : le stockage géologique à grande profondeur, la séparation-transmutation et l'entreposage en surface.

### Dominique de Villepin en « chat » sur internet

Dominique de Villepin participe aujourd'hui à 18h30 à son premier « chat » vidéo sur internet, consacré à l'emploi, et répondra en direct depuis Matignon aux questions des internautes. Ce chat sera organisé sur www.premier-ministre.gouv.fr, a-t-on précisé.

### Le prêt à taux zéro élargi aux villes chères

Le prêt à taux zéro élargi dans les villes où les prix des logements sont très chers est entré en vigueur hier et le décret fixant les nouveaux plafonds de ressources applicables a été publié au Journal officiel. Pour la zone A (Ile-de-France, une partie de la Côte-d'Azur et le Gers), les plafonds de ressources sont désormais compris entre 25.000 € pour une personne seule et 51.900 € - contre 38.690 auparavant - pour cinq personnes et plus, selon le décret.